

Réunion du Conseil Scientifique et du Conseil des Formations de l'EHESP 26 septembre 2014

Compte-rendu synthétique et relevé de décisions

Référence	CSCF_septembre_20 14
Révision	
Date d'application	
Version	

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	26.09.2014	06.10.2014	22.10.2014
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	S. Kitar	M.A.Bloch/C.Colin/W.Dab/Ph.Marin	Membres du CS-CF

Membres du CS présents :

<u>Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école</u>: Christine COLIN, Chantal CASES, Jacqueline CLAVEL <u>Membres désignés par les membres du conseil d'administration</u>: Régine BERCOT, Catherine LE GALES, Jean-Claude MOISDON, Philippe MOSSE <u>Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés</u>: Denis ZMIROU-NAVIER, Joseph NGATCHOU WANDJI, Patrick ZYLBERMAN

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN, Jeanine POMMIER Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Catherine ROUILLON-BARTOLETTI, Fabien MERCIER Représentants des étudiants préparant un doctorat : Mélanie BERTIN

Membres du CS absents excusés :

<u>Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école</u>: Jean-Paul MOATTI, <u>Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés</u>: Claude MARTIN <u>Représentants des autres enseignants chercheurs</u>: Agnès DUCROS, Nathalie BONVALLOT Représentants des étudiants préparant un doctorat : Imaine SAHED

Membres du CF présents :

Véronique VERBIÉ, représentant la Direction des ressources humaines William DAB, personnalité qualifiée Fred PACCAUD, personnalité qualifiée Michel LEGROS, personnalité qualifiée

Christiane COUDRIER, représentante des établissements

Hélène THALMANN, représentant Force Ouvrière

Bruno GALLET, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Olivier OVAGUIMIAN, représentant le syndicat des manageurs publics de santé

Thierry FOUERE, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique

Frédéric BOEL, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique

Françoise JABOT, représentants des personnels d'enseignement et de recherche

Yvette RAYSSIGUIER, représentants des personnels d'enseignement et de recherche

Regine DUCOS, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Christian CHAUVIGNE, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Membres du CF absents excusés :

Michèle LENOIR-SALFATI, représentant la Direction générale de l'offre de soins

Danielle METZEN, représentant la Direction générale de la cohésion sociale

Cécile FAVAREL-GARRIGUES, représentant la Direction des ressources humaines

Claire GAILLARD, représentant la Direction des ressources humaines

Joëlle OUDOT, représentant la Direction des ressources humaines

Brigitte DORMONT, représentant la Direction générale de l'enseignement supérieur

François ALLA, représentant la Direction générale de l'enseignement supérieur

Elisabeth DELAROCHE-LAMBERT, personnalité qualifiée

Cédric ARCOS, représentant des établissements

Brigide MAIGRET, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique

Isabelle LANRIVAIN, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique

Jean-François FOUGNET, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)

Isabelle PLAISANT, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Pierre Yves DARNAUDET, représentant des élèves fonctionnaires

Marie MESNIL, représentante des étudiants préparant un doctorat

Personnes de l'EHESP: Laurent CHAMBAUD, Sarah KITAR, Philippe MARIN, Stéphanie LEBON, Judith MUELLER, Philippe QUÉNEL

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	Christine Colin et William Dab ouvrent la séance, avec un tour de table. Christine Colin indique que Marie-Aline Bloch rejoindra la séance en fin de matinée. Christine Colin et William Dab citent les membres excusés. L'ordre du jour est approuvé.
	Laurent Chambaud donne plusieurs éléments d'actualité de l'EHESP. Le projet de <u>contrat d'objectifs et de performance</u> (COP) est en cours de signature par les ministères. La double appartenance de l'EHESP à deux Communautés d'université et d'établissement (COMUE) a été acceptée, avec le souhait de faire un point sur cette question un an après la signature du COP. Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité que le point concernant l'étude de faisabilité sur l'école doctorale interdisciplinaire n'apparaisse pas dans le COP. Le fait que l'EHESP anime le Réseau doctoral en santé publique, et attribue à ce titre des contrats doctoraux, a notamment été soulevé. Le projet d'école doctorale interdisciplinaire en santé publique apparaît cependant toujours dans le projet de COP de la COMUE de Sorbonne Paris Cité (SPC).
Approbation de l'ordre du jour	Le processus pour le recrutement d'un <u>secrétaire général</u> a permis de choisir Elisabeth De Larochelambert, qui faisait partie du Conseil des formations, et qui prend son poste au 1 ^{er} octobre.
Jour	Philippe Quénel a pris la <u>direction du LERES</u> . Laurent Chambaud salue le travail de Barbara Le Bot qui a assuré la direction par intérim du LERES.
	Françoise Schaetzel a rendu son <u>rapport sur l'évolution de l'organisation de l'école</u> . La direction de l'école s'est prononcée sur les différentes préconisations, avec des actions immédiates déjà mises en place (composition du Comité de direction, etc.). Beaucoup de propositions concernant l'évolution de l'organisation nécessitaient d'attendre l'arrivée de Mme De Larochelambert, et le processus se met en place rapidement dès l'automne.
	L'EHESP travaille sur le projet <u>d'institut de l'usager</u> , avec plusieurs organismes et les associations de représentants des usagers. Cette initiative, et le rôle de l'EHESP est soutenue par la ministre de la santé.
	Concernant les deux <u>Communauté d'universités et établissements</u> (COMUE) : Les statuts de Sorbonne Paris Cité (SPC) ont été approuvés par le ministère, ainsi que le COP avec 74 emplois, dont 7 pour l'EHESP pour la période de 2014 à 2016 (dont 4 dès 2014). Les instances de SPC se mettront en place début 2015.

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	
	La COMUE inter-régionale entre Bretagne et Pays de la Loire regroupera potentiellement plus de 60 membres. Le calendrier est décalé : les statuts seront déposés fin 2014 et le projet stratégique sera présenté en juillet. La rédaction des statuts en cours. L'EHESP souhaite être membre de cette COMUE. Cependant il est difficile, compte-tenu du nombre d'établissements concernés, de faire passer la spécificité de l'EHESP et de ses activités (notamment la formation des professionnels et l'axe environnement et santé). Ces éléments représentent un enjeu majeur dans la perspective du prochain appel à initiatives d'excellence.	
	L'APHEA (Agency for Public Health Education Accreditation), agence <u>d'accréditation européenne</u> se met en place pour les Écoles de santé publique, et pourra accréditer les établissements (et non pas seulement les formations). L'EHESP s'engage dans un processus d'accréditation de l'établissement, avec l'objectif de recevoir la visite des accréditeurs en juin 2015, pour une accréditation à l'automne 2015.	
Offre de formations	Philippe Marin présente la dimension recherche dans l'offre de formation de l'EHESP.	
Réseau Doctoral	Judith Mueller présente le Réseau doctoral.	
Liens entre pratiques de recherche et formations 1) Présentation synthétique	Sarah Kitar fait une présentation synthétique de l'existant concernant les liens entre pratiques de recherche et activités de formation.	
de l'existant 2) Définitions (Recherche,	A la suite de ces trois présentations, les échanges permettent de dégager les éléments suivants :	
Formation, Expertise,)	Pourquoi développer des liens entre recherche et formation ?	
3) Echanges autour d'un questionnement en 3 temps : Pourquoi faire le lien entre	Il est important de développer les liens entre recherche et formation à l'EHESP, pour différentes raisons : - un besoin de connaissances des mondes du soin et de la prévention, notamment pour le développement de l'organisation territoriale du système de soin et du système de santé,	
les recherches et les	- la nécessité d'innovation sur les questions de santé publique, qui doit s'appuyer sur la recherche,	
formations?	- la nécessité de compréhension des enjeux de terrain pour la recherche,	
Quels éléments font l'objet des liens entre les recherches et les formations ?	- l'articulation nécessaire entre gestion des risques et pratiques de prévention, dans le domaine de la prévention des risques.	
Quelles modalités sont à	Quels éléments font l'objet de liens ? Et quelles modalités à développer ?	
développer dans les	La présentation des activités du Réseau doctoral est intéressante, notamment pour le développement d'une formation	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
pratiques ?	commune à tous les doctorants.
	Les liens à développer concernent la formation, la recherche, mais aussi un troisième acteur que sont les milieux professionnels et les pratiques. L'EHESP est connue par son offre de formation continue, et il est donc important de réfléchir au passage de la recherche pour les professionnels.
	Les changements importants que l'école a vécus depuis 2008 vont dans le sens d'une pénétration du monde académique dans les formations. On peut distinguer 4 formes d'interpénétration : - l'intégration des résultats de recherche dans les cours,
	- la formation par la recherche, avec notamment les activités du Réseau doctoral,
	- l'intégration d'élèves et étudiants dans les programmes de recherche, qu'il est encore nécessaire de développer, - l'intégration des pratiques de recherche dans la formation, qu'il est encore nécessaire de développer.
	Le développement de l'articulation entre formation et recherche est essentiellement lié à l'activité des enseignants-chercheurs . Les profils d'activité des enseignants-chercheurs ne doivent pas être figés, chacun doit pouvoir passer d'un profil à un autre.
	Il est nécessaire de dégager le temps indispensable aux activités de recherche. La publication étant l'enjeu encore majeur pour le développement de la recherche, la disponibilité des chercheurs pour d'autres activités est difficile. Une évolution est envisageable sur ces questions, notamment avec le programme Horizon 2020 qui propose que l'indicateur qui soit utilisé concerne l'impact social et économique de la recherche.
	Par ailleurs, il est nécessaire de créer un environnement favorable pour la recherche, en termes de temps, de ressources, et d'organisation. Il faut par exemple dégager des fonds pour permettre l'accueil de stagiaires de master sur les projets de recherche, simplifier les démarches administratives pour faciliter l'accueil de post-doctorant, etc.
	Les ressources allouées à la recherche sont pour le moment presque exclusivement supportées par l'EHESP sur son financement côté santé (financements et effectifs), le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n'attribue
	que quelques postes et des crédits de fonctionnement modestes. Ainsi, le nombre d'enseignants-chercheurs à l'EHESP est limité, et face à la pression forte qui s'exerce pour dispenser des formations, il est difficile de mettre en place une activité de recherche.
	Le temps nécessaire pour mener une activité de recherche doit également être dégagé pour les professionnels qui s'engagent dans une thèse ou dans une activité de recherche. Dans ce cadre, les études doctorales doivent être organisées en lien avec les milieux professionnels et le milieu de la recherche.

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	Pour favoriser la relation entre recherche et pratique, il est nécessaire que la recherche puisse peser sur la définition du contenu des formations . L'innovation pédagogique doit être menée à partir des enjeux et des évolutions que les chercheurs identifient pour les années à venir. Par exemple, la recherche sur <u>l'organisation des systèmes de santé</u> est un enjeu central pour les années à venir, et il est nécessaire de développer des formations dans ce secteur. De la même manière, l'EHESP a une position novatrice en ce qui concerne <u>l'évaluation d'impact en santé</u> , et il serait intéressant de traduire cela en termes de formation initiale et continue. La question de <u>l'impact des technologies sur l'organisation des systèmes de santé</u> sera un enjeu important à développer, notamment avec les professionnels. <u>L'organisation des soins</u> constitue également un autre enjeu de recherche, et il est important de s'interroger sur l'offre de formations que nous proposons, et leur capacité à constituer un creuset pour identifier les doctorants dans ces domaines. Il est nécessaire de s'interroger sur les formations que l'on met en place pour former les experts de demain, et quels profils ils devront avoir. Dans ce cadre, l'accompagnement et le suivi des stages par des chercheurs est un élément central à développer. Il est nécessaire de travailler également autour de la recherche pédagogique. L'innovation pédagogique doit être au service des objectifs de l'école, et s'appuyer à la fois sur la recherche et sur les expérimentations professionnelles.
	Les contraintes de chacun des acteurs doivent être reconnues par les autres acteurs. L'EHESP doit ainsi faire reconnaître les contraintes de la recherche académique (publications) aux acteurs de terrain, en proposant par exemple dans ses formations (notamment au Réseau doctoral) une initiation à l'écriture d'article. Elle doit également faire reconnaître les contraintes des formations et des milieux professionnels par les chercheurs. Enfin, les enseignants-chercheurs doivent également prendre davantage en compte les contraintes liées aux règles administratives, qui doivent être simples (ou simplifiées) mais doivent être partagée par tous. L'école, avec sa position spécifique, a un rôle à jouer dans le monde universitaire. Au niveau de Sorbonne Paris Cité, l'EHESP a notamment permis que la Santé publique soit reconnue comme un enjeu central dans le contrat d'objectifs et de performances. Le poids de l'EHESP est également reconnu au niveau de la Conférence de Président d'Université.
	Il est important de travailler à l'acculturation à la recherche pour les professionnels en poste. Les professionnels sont en demande de développement de liens avec les chercheurs, qui peuvent les aider à analyser les évolutions de pratiques professionnelles, pour ensuite traduire ces évolutions dans l'enseignement et les pratiques. Il s'agit, sur le modèle de la recherche médicale qui s'étend du lit du malade à la paillasse, de favoriser les passages d'enseignant, à chercheur, et praticien.

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions
	L'acculturation des professionnels à la recherche nécessite en premier lieu une acculturation au sein des formations, qui se traduira ensuite dans les milieux professionnels. Par ailleurs, si les professionnels sont ouverts pour accueillir des chercheurs au sein de leur milieu professionnel, les chercheurs n'exploitent pas cette opportunité, et il est donc nécessaire également d'acculturer les chercheurs dans cette optique.